



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Livret d'accueil Des élèves de CM2

A l'attention des enfants et de leurs parents



Collège de Carbon-Blanc

Rue des futaies - BP 50029 - 33564 Carbon-Blanc cedex

Tél : 05-57-77-10-25

Mail Secrétariat : ce.0333132a@ac-bordeaux.fr

Mail Vie Scolaire : vie-scolaire.carbonblanc@ac-bordeaux.fr



Bienvenue au Collège de Carbon-Blanc!

En Septembre, tu entreras en 6^{ème}. Ce n'est pas seulement un changement de classe comme les années précédentes, c'est aussi la découverte du collège où tu vas passer quatre ans de ta vie.

Le collège est très différent de l'école primaire :

- il est plus grand,
- tu vas avoir des professeurs différents (et des salles de classe différentes) selon les matières,
- une équipe d'adultes importante est là pour assurer ton accueil ; certains ont un rôle que tu ne connaissais pas jusque-là,
- tu vas peut-être devenir demi-pensionnaire (c'est-à-dire que tu mangeras au restaurant scolaire),
- tu vas devoir apprendre à te situer dans le collège,
- tu vas aussi apprendre à t'organiser tout seul, car il te faudra devenir de plus en plus autonome dans ton travail.

Ce livret d'accueil a pour objectif de te présenter le collège : les différents personnels, les nouveautés par rapport au CM2, l'organisation de la journée et de la semaine.

Mais surtout, n'hésite pas à nous interroger à la rentrée ou à nous confier tes inquiétudes ; nous saurons te renseigner ou t'orienter vers la personne qui pourra répondre à tes questions.

Garde précieusement ce livret, il contient des informations importantes pour toi et tes parents.

Prenez soin de vous, on vous attend à la rentrée !

Mme Devéza,

Conseillère Principale d'Education

Sommaire

Mot de bienvenue	page 2
Sommaire	page 3
Le rôle de chacun, les lieux	pages 4 - 5
L'emploi du temps en 6 ^{ème}	page 6
Du CM2 à la 6 ^{ème}	page 7
Etre parent d'un collégien	pages 8 - 9 -10

Quelques lieux du collège

La Vie Scolaire

Contrôle les absences et les retards des élèves et suit la scolarité en général.

Elle suit la vie de la classe notamment par l'échange d'informations avec les professeurs sur le comportement et le travail des élèves.

Elle veille au respect du règlement intérieur et à la sécurité des élèves.

Elle apporte une aide au travail des élèves.

Le Centre de Documentation et d'Information

Au CDI il y a :

- Un espace bibliothèque dans lequel on peut emprunter des livres (romans, documentaires, BD, ...) et des magazines.
- Un espace informatique avec huit ordinateurs pour faire des recherches.
- Une salle de travail pour les cours d'Education aux Medias et à l'Information.

Le Foyer socio-éducatif est une association et un lieu géré par des adultes bénévoles, financé par les familles pour, notamment, l'activité des clubs durant la pause méridienne.



Les salles d'étude sont des lieux où tu pourras, quand tu n'as pas cours, faire tes devoirs et apprendre tes leçons. Un assistant d'éducation pourra t'aider si tu en fais la demande.

- Les heures d'études inscrites dans l'emploi du temps auront lieu dans la salle d'étude principale dans laquelle tu trouveras un coin lecture, des ordinateurs pour les recherches, des îlots pour le travail de groupe et des tables classiques.
- En cas d'absence d'un professeur la classe sera prise en charge par un assistant d'éducation dans la salle dans laquelle ils avaient cours avec ce professeur.



La cour de récréation est un lieu de détente.

Tu pourras y jouer au ping-pong, au basket ou au football, y discuter et rire avec tes amis...

Tu devras y avoir un comportement respectueux de toi-même et des autres.



LES PERSONNELS DU COLLEGE DE CARBON-BLANC

I. Dans le bâtiment administratif

La **Principale**, Mme DELLA LONGA, dirigera le collège à la rentrée de Septembre : elle organise le travail des adultes et des élèves et elle prend les décisions importantes.

Le **Principal adjoint**, M. DRUELLE, seconde madame la Principale dans ses actions.

M. MERLIN, le **Secrétaire de direction**, s'occupe de la gestion administrative du collège (inscription des élèves, courriers, prise de rdv avec un membre de la Direction, etc.).

Mme JANCOU, la **Gestionnaire**, gère le budget du collège et travaille à l'intendance avec Mme BAUDOU, la **Secrétaire** d'intendance qui s'occupe par exemple des chèques de cantine, des manuels scolaires, des commandes, des dossiers de bourses ou de fonds social...

Mme ANGEVIN, la **Psychologue de l'Education Nationale** (PsyEN), sera présente un jour par semaine afin de recevoir les élèves qui le souhaitent – rdv à prendre à la Vie Scolaire - afin de discuter et de construire leur projet personnel et d'orientation tout au long du collège, notamment en 3^{ème}.

II. A la Vie Scolaire

Les **C.P.E. (Conseillers-ères Principaux-ales d'Education)** : Mme DEVEZA et son ou sa collègue sont responsables du service **Vie Scolaire**.

Les **Assistants d'éducation (AED)** travaillent avec les CPE. Ils accueillent les élèves au portail, vérifient les présences et la ponctualité, ils surveillent et assistent les élèves pendant les heures d'études et dans la cour pendant les récréations. Ils les aident dans leur quotidien et dans leur travail scolaire.

III. Et aussi...

La **Professeure-documentaliste**, Mme LE BASQUE qui est responsable du CDI (Centre de Documentation et d'Information). Son rôle est de te proposer des lectures, mettre à ta disposition des revues, et t'apprendre à faire des recherches documentaires.

Chaque classe aura un(e) **Professeur(e) principal(e)** qui sera, parmi tous les professeurs, le référent de cette classe. Il accueillera les élèves de cette classe le jour de la rentrée et leur donnera les informations sur le déroulement de l'année scolaire.

L'**Assistante sociale**, Mme SARRAMIA, sera présente deux jours par semaine pour écouter et conseiller les élèves en cas de difficultés à la maison.

Elle est aussi là pour recevoir les parents et les aider, notamment en cas de difficultés financières.

L'**Infirmière**, Mme MAUVILLAIN est là pour permettre au collège de prendre en charge les problèmes médicaux ou les soucis ponctuels des élèves. Elle participe également à des formations d'éducation à la santé et à la citoyenneté comme par exemple la formation au PSC1.

Le **référent ASH**, Mme VIALEMARINGE s'occupe du suivi des élèves souffrant d'un handicap.

Les **Personnels de service** sont chargés de l'entretien du collège et d'assurer aussi le service de la Demi-pension. Leur travail permet d'avoir un établissement beau, propre, bien entretenu qui offre les meilleures conditions pour travailler.

L'emploi du temps et les horaires

À CHAQUE CLASSE SON EMPLOI DU TEMPS

	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Français	4 h 30	4 h 30	4 h 30	4 h
Mathématiques	4 h 30	3 h 30	3 h 30	3 h 30
Histoire - géographie Enseignement moral et civique	3 h	3 h	3 h	3 h 30
Langue vivante 1	4 h	3 h	3 h	3 h
Langue vivante 2	-	2 h 30	2 h 30	2 h 30
Sciences de la vie et de la Terre		1 h 30	1 h 30	1 h 30
Sciences physiques	4 h	1 h 30	1 h 30	1 h 30
Technologie		1 h 30	1 h 30	1 h 30
Éducation physique et sportive	4 h	3 h	3 h	3 h
Arts plastiques	1 h	1 h	1 h	1 h
Éducation musicale	1 h	1 h	1 h	1 h

La journée de classe équilibrée favorise le bien-être des élèves.

1h30* de pause déjeuner pour les collégiens (CDI, activités...)

6 heures* de cours maximum par jour pour les élèves de 6^e

* L'organisation des horaires peut varier dans les collèges privés.

26 HEURES D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES PAR SEMAINE

en 6^e

23h enseignements communs + 3h accompagnement personnalisé

en 5^e, 4^e et 3^e

22h enseignements communs + 4h accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)

Enseignements de complément

Latin, grec, langues régionales et/ou découverte professionnelle peuvent être proposés aux élèves volontaires.

L'heure de « **Vie de classe** » n'ayant pas lieu toutes les semaines, souvent animée par le Professeur principal, sert à discuter des problèmes de la classe, à élire les délégués qui vont représenter les élèves, etc.

Du CM2 à la 6ème

Ce qui va changer entre cette année et l'année prochaine :

A l'école primaire	Au collège
Un groupe scolaire avec quelques classes.	Un collège avec environ 620 élèves 23 classes réparties sur quatre niveaux.
Une seule salle de classe.	Des changements de salle presque toutes les heures.
Un professeur pour toutes les matières.	8 à 10 professeurs spécialisés dans une matière.
7 à 8 matières enseignées.	Une dizaine de matières dont plusieurs nouvelles.
Pas ou peu de devoirs à la maison, mais des leçons à apprendre.	Des devoirs, des leçons et des exercices tous les soirs.
Pas de rupture dans le temps de la classe.	Des heures d'étude en salle d'études ou au CDI.
Des élèves de CM2 qui sont les « grands » de l'école.	Des élèves de 6 ^{ème} qui deviennent les « petits » du collège.

4 conseils aux élèves pour bien réussir leur 6ème :

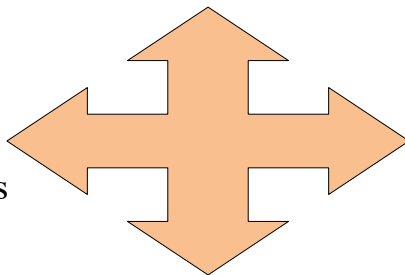
Prépare bien ton cartable la veille au soir !

Ne prends pas de matériel inutile, un cartable, c'est vite lourd !

Attention aux oublis. Le carnet de correspondance (appelé carnet de liaison dans le règlement intérieur) et ton agenda doivent toujours être dans ton cartable.

Respecte bien le règlement !

Avoir la bonne attitude en classe et dans la cour. Les téléphones doivent être éteints et rangés dans le cartable.



Prends soin de toi !

Couche-toi tôt en semaine (20h30/21h maxi). Prends un bon petit déjeuner le matin.

Organise-toi bien dans ton travail !

Note bien tes devoirs dans ton agenda. Si besoin, consulte le cahier de texte de Pronote. En cas d'absence, demande à un camarade de te prêter ses cours pour être à jour lorsque tu reviens en classe. **Travaille régulièrement** : fais tes exercices et apprends tes leçons chaque soir (40 mn à 1h de travail en 6^{ème}).

Être parent d'un collégien qu'est-ce que c'est ?

Quelques réponses aux questions habituelles - Extraits du Règlement intérieur

« 1 – LES HORAIRES DU COLLEGE »

- De 7h45 à 16h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi
- De 7h45 à 12h00 le mercredi

La pause méridienne a lieu de 11h05 à 13h25 ou de 12h00 à 13h25 en fonction de l'emploi du temps de chaque classe. Les séquences de cours durent 55 minutes ; les interours 5 minutes.

Aux premières heures de cours (7h55 et 13h25), et à la fin de chaque récréation (10h05 et 15h35), les élèves se rangent dans la cour à l'emplacement prévu pour leur classe et attendent la prise en charge par un adulte.

Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux élèves de ne pas stationner devant le portail ou aux abords immédiats du collège et de rentrer dans l'établissement dès l'ouverture des grilles (7h45 et 13h15).

Un local à vélos est mis à disposition des élèves. L'accès se fait à pied et le vélo ou scooter devra être attaché avec un antivol. L'établissement décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol dans le local vélo. »

Les cours débutant à 7H55 nous vous conseillons de déposer votre enfant au plus tard à 7h45 (heure d'ouverture du portail) afin qu'il ait le temps de dire bonjour à ses amis ou de passer aux toilettes sans être en retard au rangement dans la cour.

« 2 – LES ENTREES ET LES SORTIES »

L'élève doit entrer au collège lors des périodes d'ouverture du portail. Le portail est ouvert et fermé par un adulte chaque heure. Les élèves qui se présenteraient en retard pourront accéder aux cours 10 minutes après la fermeture du portail. Au-delà, ils seront dirigés vers la salle d'étude.

Pour sortir, l'élève doit présenter son carnet de liaison. Celui-ci doit être couvert, l'emploi du temps conservé en bon état de lisibilité et comporter **obligatoirement** la photo de l'élève. L'emploi du temps est contrôlé par l'adulte présent au portail.

En cas de non présentation du carnet, l'élève sort en dernière heure de la journée, c'est-à-dire 16h30.

Au collège de Carbon-Blanc, il existe deux régimes d'élèves :

- **Les externes** : Ils prennent leur repas en dehors du collège
- **Les demi-pensionnaires** : Ils prennent leur repas au service de la demi-pension du collège (demi-pension ouverte le lundi, mardi, jeudi, vendredi).

ATTENTION : Quel que soit le mode de sortie choisi ci-dessous, les demi-pensionnaires ne peuvent jamais sortir avant 13h15.

Pour les externes, comme pour les demi-pensionnaires, les responsables légaux doivent choisir entre trois modes de sortie :

- **Mode de sortie ROUGE :**

Pour les externes : ils sont obligatoirement présents de 7h55 à 12h00 puis de 13h25 à 16h30 chaque jour de la semaine, sauf mercredi, de 7h55 à 12h00 uniquement.

Pour les demi-pensionnaires : ils sont obligatoirement présents de 7h55 à 16h30 chaque jour de la semaine sauf le mercredi de 7h55 à 12h00.

ATTENTION :

En cas d'absence prévue ou imprévue d'un professeur, les élèves ne seront pas autorisés à quitter l'établissement. Ils quitteront le collège en fonction des horaires notés ci-dessus.

- **Mode de sortie ORANGE :**

Les élèves sont présents au collège en fonction des horaires inscrits à leur emploi du temps.

ATTENTION :

En cas d'absence prévue d'un professeur, une demande d'autorisation de sortie doit être adressée au préalable au service vie scolaire.

En cas d'absence imprévue d'un professeur, les élèves ne seront pas autorisés à quitter l'établissement. Ils quitteront le collège aux heures normalement prévues à l'emploi du temps.

- **Mode de sortie VERT :**

Les élèves sont présents au collège en fonction des horaires inscrits à leur emploi du temps.

ATTENTION :

En cas d'absence prévue ou imprévue d'un professeur, les élèves sont autorisés à entrer plus tard et/ou sortir plus tôt.

Dans ce mode de sortie, les responsables légaux acceptent de laisser leur enfant gérer seul ses entrées et sorties en fonction de son emploi du temps.

Quels que soient le régime et le mode de sortie choisi :

Il est interdit aux élèves de quitter l'établissement entre deux cours. Ils sont accueillis en étude ou au CDI.

Les responsables légaux peuvent, par ailleurs, venir chercher leur enfant quels que soient l'heure et/ou le motif, en signant une décharge auprès de la vie scolaire. »

Il vous est demandé de choisir un mode d'autorisation de sortie en début d'année et celui-ci est reporté par la Vie Scolaire sur le carnet de correspondance de votre enfant.

Vous pourrez le changer en cours d'année en faisant une demande écrite auprès du service Vie Scolaire seul habilité à effectuer la modification sur le carnet de votre enfant.

« 3 – ASSIDUITE ET PONCTUALITE

- *Assiduité*

La présence des élèves en classe relève de la responsabilité des parents ou du responsable légal. La présence à tous les cours inscrits à l'emploi du temps est obligatoire.

- Pour toute absence, les responsables légaux doivent informer le collège : par écrit si l'absence est prévisible ; par téléphone ou email le jour même si l'absence était imprévue – vie-scolaire.carbonblanc@ac-bordeaux.fr
- Le service vie scolaire informe les responsables par téléphone ou SMS pour toute absence constatée non excusée au préalable.
- Chaque jour, un courrier est envoyé aux familles qui n'ont pas pu être jointes par téléphone (message impossible)
- **A son retour, l'élève présente obligatoirement un coupon détachable du carnet au service vie scolaire, sauf si un message écrit (mail ou Pronote) a déjà été transmis.**
- En cas de nécessité d'arrivée ou de sortie de l'élève après/avant l'horaire prévu à l'emploi du temps, les responsables légaux en sollicitent l'autorisation au préalable, par écrit, au chef d'établissement. »

Tous les personnels du collège en général et le service de la Vie Scolaire en particulier sont là pour s'assurer que tous les élèves soient présents, en sécurité et dans les meilleures conditions possibles pour passer une bonne année scolaire, apprendre et bien grandir.

Nous sommes bien évidemment conscients que les premiers pas de votre enfant au collège seront hésitants et nous serons là pour l'accompagner au mieux.

Avec votre précieuse collaboration nous ne doutons pas de pouvoir y arriver.

Comment suivre la scolarité de mon enfant ?

- ⇒ Consulter chaque jour le cahier de textes, les résultats et autres informations sur Pronote.
Les codes parents seront donnés en Septembre.
(Attention, ils sont différents des codes élèves et ne donnent pas accès aux mêmes informations, ne prenez pas l'habitude d'utiliser le code de votre enfant et inversement)



est l'application de gestion de vie scolaire qui permet notamment aux parents de prendre connaissance en ligne de l'ensemble des informations relatives à son (ses) enfant(s) scolarisé(s) au collège :

Cahier de textes numérique, Emploi du temps (actualisé en cas de modification), Résultats, bulletins, Absences et retards, Punitions et sanctions, Absences des enseignants, Messages à destination des parents...

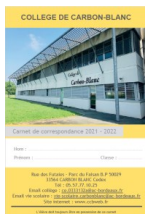
Pronote étant un outil de correspondance aussi important que le carnet, chaque responsable et chaque élève dispose d'un espace Pronote personnalisés et individuels.

Il est vivement déconseillé à un élève d'utiliser un compte parent : l'accès à des fichiers partagés, à un casier, à des communautés disciplinaires ou liées à un projet lui serait alors refusé, pour l'enregistrement de travaux effectués au collège, par exemple.

De la même manière il est vivement déconseillé à un parent d'utiliser les codes de son enfant : il risquerait de manquer les informations à destination exclusive des responsables – non diffusées aux élèves.

Prenez immédiatement contact avec le secrétariat en cas de problème avec vos codes d'accès ou pour nous signaler tout autre problème qui vous empêcherait ponctuellement ou non d'avoir accès aux informations importantes diffusées via Pronote.

- ⇒ Consulter tous les soirs le carnet de correspondance, et le signer lorsque c'est nécessaire.



- ⇒ Parler chaque jour avec lui de sa journée au collège. Encouragez-le. Discutez avec lui de ses réussites ou de ses difficultés.

Comment aider votre enfant à s'organiser ?

- ⇒ Vérifier que les devoirs sont faits, et que votre enfant s'est avancé sur son travail pour les jours suivants. Agenda personnel de l'élève et Pronote en complément.



- ⇒ Vérifier que son cartable est prêt le soir pour le lendemain.



Quelles sont les règles de base pour permettre la réussite de votre enfant ?



⇒ S'assurer qu'il s'endort à une heure correcte, sans écran à proximité ou juste avant le coucher.

Pour rappel : Les réseaux sociaux (facebook, instagram, snapchat, et autres...) sont au minimum interdits aux moins de 13 ans et sont souvent source de conflits entre élèves.

⇒ S'assurer qu'il déjeune correctement avant de partir au collège le matin.

⇒ Prendre contact dès qu'un problème ou une interrogation se pose avec :

- le professeur principal, les autres enseignants (via le carnet de correspondance ou via Pronote)
- la CPE (Conseillère Principale d'Education) par téléphone - Numéro du collège : **0557771025** – demander la personne concernée
- l'assistante sociale en cas de difficultés financières ou personnelles et avec l'infirmière en cas de souci médical.
Numéro du collège : **0557771025** – demander la personne concernée

Ensemble, construisons la réussite de votre enfant au collège !

Au plaisir de vous rencontrer pour la rentrée de votre enfant,

L'équipe du Collège de Carbon Blanc